

J. Développement territorial, aménagement du territoire et déplacements



Le développement durable picard à poursuivre avec les spécificités locales pour la maîtrise des risques, la réduction des pollutions et nuisances, la conservation des patrimoines et des ressources



Quelques chiffres

61 % des logements construits hors tache urbaine entre 2001 et 2008

27 km domicile-travail en moyenne dans les zones rurales de l'Oise (salariés travaillant hors de commune de résidence),

77 % des déplacements domicile travail dans les zones rurales de l'Oise en voiture

2 % du tonnage transporté en Picardie se fait par voie fluviale,

47 % des picards engagés dans un PCET local en 2011,

0,4 % d'agriculture biologique.

Le principal défi pour les années à venir est de :

- favoriser le développement durable des territoires selon leurs spécificités.

ETAT

La Picardie reste une région essentiellement rurale avec un **maillage de villes petites et moyennes** et un habitat **périurbain ou rural**.

Elle est traversée par des **infrastructures de transport d'importance internationale et nationale**, notamment A1 et plus récemment le TGV nord, ainsi que par 550 km d'autoroutes, 371 km de routes nationales, 700 km de voies navigables, 1516 km de réseau ferré et 13 aérodromes dont trois ouverts au transport passager.

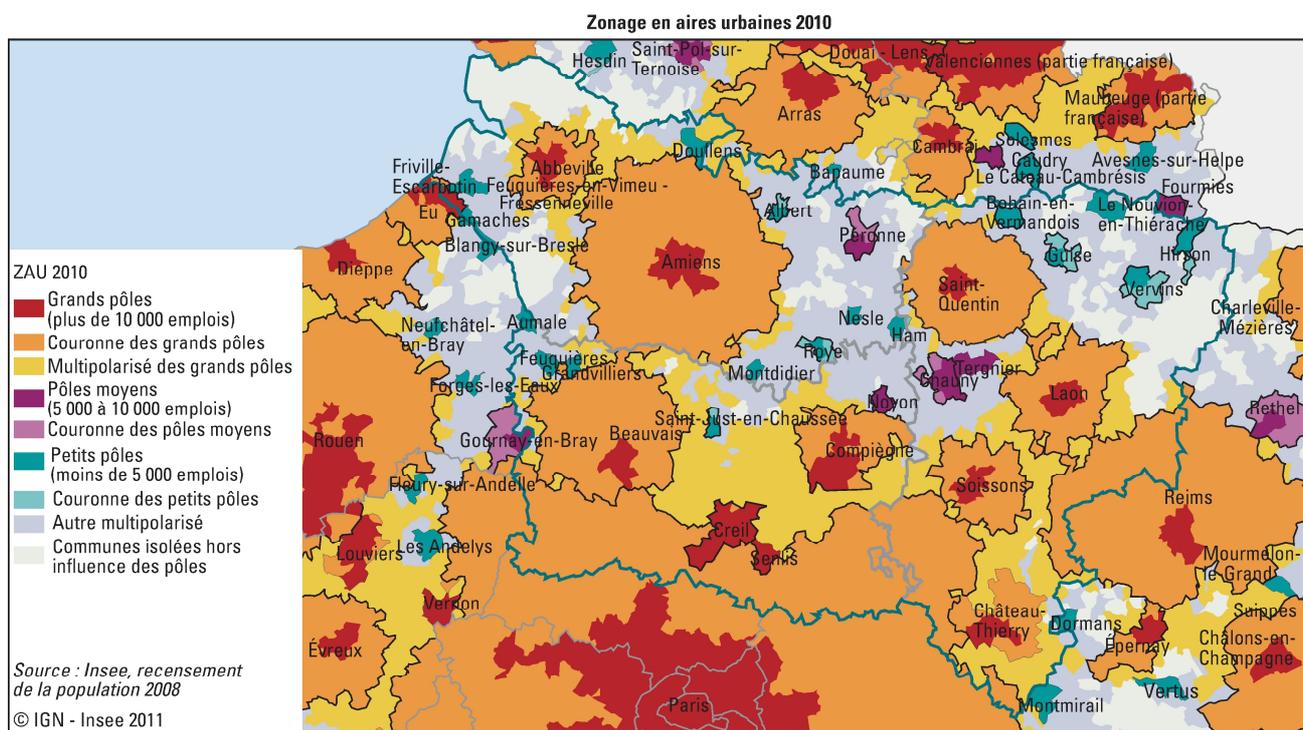
Les **espaces urbanisés** représentent 189 107 ha en 2009, soit **9,8 % du territoire**, 72 % de surfaces agricoles et 18 % de surfaces forestières et naturelles (source. CLC).

Cette dispersion croissante de l'habitat engendre une **mobilité accrue des salariés** : ces flux ont fortement progressé (+10 % entre 1999 et 2006).

L'agriculture picarde est basée sur un contexte sol/climat très favorable aux productions végétales de masse. Les **grandes cultures** y occupent l'essentiel des surfaces agricoles (céréales, betteraves à sucre, oléagineux, protéagineux, cultures légumières.), l'élevage herbivore (forte vocation laitière) restant toutefois dominant dans quelques territoires périphériques.

Zonage en aires urbaines en 2010

Source : INSEE, 2011



Que dit le Grenelle ?

Ce thème transversal et multiple est abordé par plusieurs groupes de travail et concerne les thèmes suivant :

- Vers des villes et plus largement des territoires durables
- Ramener les émissions des transports à leur niveau de 1990 d'ici 2020
- Constituer une trame verte nationale
- Aller vers 100% d'agriculture durable à terme

PRESSIONS

Le **phénomène de périurbanisation occupe une place prépondérante dans la région**. En effet, la structuration des grandes aires urbaines de Picardie montre à la fois la faiblesse des grands pôles urbains et la force de leur périphérie. Illustrant cette tendance, les grandes aires urbaines d'Amiens et Beauvais se rejoignent aux confins des limites départementales. L'aire urbaine parisienne semble ralentir son extension vers l'Oise au profit du sud de l'Aisne.

Cette périurbanisation conduit à une **augmentation de la consommation d'espaces en priorité agricoles**, et dans une moindre mesure d'espaces naturels et forestiers : mitage de l'espace, contrainte au développement des exploitations agricoles, atteinte aux paysages non protégés, et aux fonctionnalités écologiques.

Outre l'évolution de la politique agricole commune et la mondialisation de son économie, le développement agricole est soumis aux évolutions climatiques annuelles, et donc à des changements rapides. Les **effets du changement climatique sont sensibles sur les cultures** : rendements à la hausse (blé tendre, maïs grain, betterave...) ou à la baisse (orge de printemps, endives), vulnérabilité aux pénuries estivales d'eau (limitant les possibilités de recours à l'irrigation), modification des calendriers agricoles, voire redistribution géographique des cultures à long terme...

REPONSES

Le SRADDT constitue l'outil régional stratégique de planification pour le développement et l'aménagement du territoire. Ses trois directives régionales d'aménagement visent à : assurer les continuités écologiques, fonctionnelles et paysagères dans les vallées picardes ; développer les fonctions de centralité autour des quartiers de gare ; développer la mixité des fonctions et préserver le patrimoine naturel dans les nouvelles campagnes.

Fin 2010, la **Picardie est quasiment couverte par 17 Pays** reconnus par arrêté préfectoral. Chaque Pays porte un **projet d'aménagement et de développement** qui, pour les pays reconnus, prend la forme d'une **charte d'aménagement et de développement**.

La majeure partie des communes de la Région sont concernées par l'élaboration d'un SCoT, ou l'existence d'un schéma directeur.

Le **parc naturel régional (PNR) Oise-Pays-de-France**, créé en 2004, compte 59 communes dont Senlis et rassemble 110 000 habitants. L'enjeu de ce PNR installé aux franges de l'agglomération parisienne et desservi notamment par le RER D, est de **préserver la ruralité et les patrimoines naturel et culturel** des secteurs convoités par la poursuite de **l'urbanisation continue**.

Le **projet de PNR de Picardie Maritime** devrait compter entre 132 et 167 communes, dont Abbeville, rassemblant entre 100 000 et 128 000 habitants.

Pour la **période 2007-2013**, LEADER constitue un axe méthodologique du **programme de développement rural hexagonal (PDRH)** et concerne 4 territoires (Pays de Sources et Vallées, Pays du Sud de l'Aisne, Pays de Thiérache, Pays de Santerre Haute-Somme)

Fin 2010, 16 démarches d'**Agenda 21** sont engagées en Picardie, dont 2 labellisées **Agenda 21 local** (Amiens Métropole et Château-Thierry). 14 **plans climat énergies territoriaux** sont engagés au niveau communal ou intercommunal et couvrent 47% de la population.

Le **plan de déplacement urbain d'Amiens Métropole** est en cours de révision (horizon 2012), en relation avec le Pays du Grand Amiens, avec le Conseil général et le Conseil régional, pour avoir une approche multimodale incluant l'ensemble des moyens de transport et leurs articulations.

Cadrage en Picardie

Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) 2009.

Schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT), 2010

UN INDICATEUR PARMIS D'AUTRES

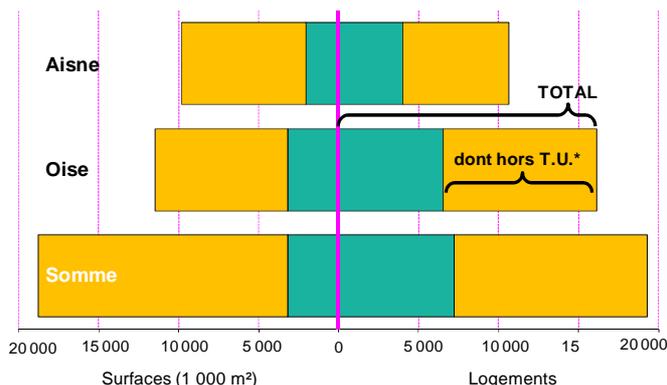
De 2001 à 2008, plus de 46 000 logements ont été construits en Picardie, dont **61 % en dehors de la tache urbaine* existante**, soit 28 260. Les parcelles d'assise représentent 4 000 ha, dont plus de 3 160 hors tache urbaine (79 %).

Les constructions résidentielles se font relativement plus souvent dans la tache urbaine isarienne (département plus urbanisé) que dans les autres.

T.U. : tache urbaine, définitions et calculs : DREAL GCGE (tampon de 30 m - méthode dite de la dilatation érosion)

Surfaces des parcelles d'assise des logements construits (pour la lisibilité du graphique, l'unité retenue est de 1 000 m²)

Source. Fichiers MAJIC / Prod. : DREAL/CETE NP



Logements construits hors de la tache urbaine de 2001 à 2008 et surface urbanisée correspondante